



Association pour la Sauvegarde du Val d'Allier

RAPPORT D'ACTIVITE 2011 ET ORIENTATIONS 2012

Ils sont bien loin le fameux « Grenelle de l'Environnement » et sa consultation des associations à laquelle avait participé Allier Sauvage ! Entre la mollesse des collectivités loco-régionales et la toute puissance de l'Etat, les belles intentions manifestées en faveur de la rivière Allier ont été bafouées à plusieurs reprises au cours de cette année décevante.

Après l'avortement programmé du projet de Parc Naturel National du Val d'Allier aval en 2010, l'année 2011 aura en effet été marquée par le retour en force du peu de cas fait de l'environnement par certaines institutions et par la réaction du milieu associatif : contournement de Varennes-sur-Allier, pylône de Chemilly, contournement Sud-ouest de Vichy, ... autant de projets mal conduits, qui ont amené Allier Sauvage à réagir aux côtés d'autres associations.

Plus que jamais, la concertation inter-associative s'avère nécessaire et urgente, dans ce nouveau contexte politique national et dans la perspective d'un possible prochain Plan Loire Grandeur Nature. Pour le reste, 2011 a été heureusement aussi marquée par l'aboutissement de nos études menées avec l'Université sur l'évaluation de la pratique du canoë-kayak et par de nouvelles découvertes archéologiques passionnantes.

1. Le retour en force des infrastructures :

Le tracé du contournement ouest de Varennes-sur-Allier par la R.N.7 a été fixé dans l'espace de divagation de l'Allier, en dépit des avis éclairés notamment émis par le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier. Pourtant, entre sa position de 1982 sur laquelle a été basé le tracé du contournement et aujourd'hui, l'érosion de la berge a déjà rapproché la rivière de 250m en direction de celui-ci ! Et, bien sûr, il n'est pas envisagé de profiter de l'occasion pour reconverter les champs de maïs isolés par cette nouvelle infrastructure, au profit d'un élargissement de l'espace naturel ou d'une agriculture plus intégrée au corridor écologique ... Le projet reste pour le moment bloqué par suite des recours engagés par la FRANE.

Dans l'affaire du pylône de la ligne haute-tension de Chemilly, dangereusement menacé par l'érosion et le déplacement naturel de la rivière, c'est même le précédent Préfet de l'Allier qui a autorisé, sous la pression des céréaliers, le maintien en place des enrochements protecteurs pourtant destinés à être retirés à l'issue du chantier de confortement du socle du pylône, comme il l'avait prescrit dans son arrêté préfectoral d'autorisation des travaux ... et cela en toute illégalité, sur le domaine public fluvial, en pleine Réserve Naturelle du Val d'Allier et sans concertation avec ses gestionnaires. Voilà comment l'Etat lui-même montre l'exemple dans l'Allier !

Quant au contournement sud-ouest de Vichy, il est bien dommage que le Conseil Général de l'Allier ait lancé aussi précipitamment cette lourde opération sans prendre au sérieux les observations et suggestions émises par nos associations dans le cadre de la concertation préalable, pas plus que nos dépositions formelles lors de l'enquête publique : l'impact du nouveau pont prévu au sud de Saint-Yorre n'a pas été suffisamment pris en considération et les mesures compensatoires annoncées (réintégration de terrains dans l'espace de divagation) ne sont ni incluses dans le projet, ni budgétées.

La conséquence de ce mépris maladroît pour nos avis est que le projet est actuellement bloqué, à la suite du recours déposé par la Fédération Régionale des Associations de Nature et d'Environnement, alors même que l'entreprise signataire d'un contrat de partenariat public/privé avait démarré les travaux, ce dont il n'y a bien sûr pas lieu de se réjouir, vu les probables pertes financières en perspective.

Un autre projet de franchissement routier de l'Allier se profile déjà pour le contournement de Clermont-Ferrand, celui-là au milieu de l'EcoPôle projeté par les collectivités locales et la Ligue de Protection des Oiseaux : il ne semble pas une fois de plus que les concepteurs aient cherché à le positionner à côté d'un pont déjà existant, pour limiter ainsi l'effet de blocage de la morpho-dynamique fluviale.

Mais ce panorama affligeant ne serait pas complet, si on ne mentionnait pas l'étude d'opportunité envisagée par l'Etat sous la pression du Conseil Général du Loiret, sur l'intérêt du barrage écrêteur du Veudre, celui-là même que nos prédécesseurs de l'Association de Défense de l'Allier avaient combattu avec succès aux côtés de S.O.S. Loire Vivante. Autant dire qu'Allier Sauvage devra rester vigilante face à ces nouvelles menaces sur l'intégrité de la rivière.

2. La relance des Assises pour une Loire Vivante :

Une première réunion, le 26 mars à Marmilhat, avait été consacrée au secteur « sources et gorges » et notre association avait exprimé ses préoccupations et exposé ses orientations et actions.

Lors de la rencontre organisé à Riom par S.O.S. Loire Vivante le 1^{er} décembre 2011, Allier Sauvage a été sollicitée pour s'engager dans le groupe de réflexion stratégique mis en place, aux côtés d'une dizaine d'associations volontaires. La première réunion de ce groupe de coordination, organisée le 8 février 2012 à Tours, a confirmé l'intérêt de réfléchir dès maintenant aux orientations d'un éventuel prochain Plan Loire Grandeur Nature 2014/2020, en même temps que la motivation de l'ensemble des associations pour s'impliquer dans la concertation préalable à son élaboration et pour jouer un rôle dans sa mise en œuvre. Quelques thèmes ont été évoqués comme prioritaires : continuité écologique, culture du risque inondation, adaptation de l'agriculture riveraine aux objectifs de gestion durable.

Le 5 mars suivant à Nevers, c'est une rencontre spécifique consacrée au secteur de la confluence Loire/Allier qui nous a permis de faire valoir nos idées en faveur de la reconnaissance du caractère exceptionnellement préservé de la partie extrême-aval du val d'Allier, que nous revendiquons depuis plusieurs années et qui a justement failli faire l'objet d'une démarche de Parc Naturel National, à la suite de son identification par le Muséum d'Histoire Naturelle.

Lors de cette réunion spécifique, le représentant des Amis du Val d'Allier, l'association d'agriculteurs du Cher avec lesquels nous entretenons des rapports étroits, a confirmé notre convergence de point de vue, tout en exprimant leurs préoccupations propres.

La participation, à notre initiative, d'une association du milieu agricole à une concertation rassemblant des associations à vocation environnementale représente à elle seule un fait suffisamment marquant pour que nous puissions nous en féliciter.

Nul doute que l'année 2012/2013 représentera une étape-clé avec l'engagement de la concertation officielle préalable à l'élaboration de ce prochain Plan Loire.

3. Les épaves anciennes découvertes dans le lit de l'Allier :

L'expertise de l'épave d'un grand bateau du 18^{ème} siècle découverte au Veudre par un membre d'Allier Sauvage en 2009 arrive maintenant à terme. Menée par un archéologue spécialisé du Service Départemental de l'Archéologie, en collaboration avec notre partenaire GEOLAB de la Maison des Sciences de l'Homme de l'Université Blaise Pascal, elle va faire l'objet prochainement de publications scientifiques.

Daté des environs de 1760, il s'agit donc au final d'un skutte de plus de 12m de long, c'est-à-dire d'une embarcation large à fond plat et à bords évasés construite un peu comme les drakkars vikings, et ressemblant à ces bateaux qui servaient de plateforme de travail pour les travaux en milieu fluvial. Présent sur la Loire, la découverte de ce type de bateau constitue une première sur l'Allier, ainsi que nous l'avaient déjà laissé entendre nos amis bateliers de la Chavannée.

Grâce à l'analyse des sédiments fins piégés sous cette épave trouvée en position retournée, son expertise a aussi fourni des informations précieuses sur l'environnement de l'époque : une prairie d'élevage de bovins comme actuellement et quelques cultures.

Sa découverte confirme ainsi l'importance du port du Veudre pour la batellerie de Loire, en même temps que la valeur patrimoniale de cette partie aval de l'Allier.

Quant aux pirogues monoxyles (embarcations creusées dans un tronc d'arbre) découvertes depuis plusieurs années dans le lit de l'Allier, le Service Départemental Archéologique de l'Allier s'est chargé d'en expertiser certaines et a présenté une synthèse de la connaissance du sujet, lors d'une réunion publique organisée au musée Anne de Beaujeu de Moulins. Eric Yeny, son spécialiste de l'archéologie fluviale a révélé quelques signes caractéristiques de ces pirogues monoxyles liés à leur mode de fabrication, et notamment le principe des trous de jauge forés dans leurs bords et destinés à en contrôler l'épaisseur durant le creusement du tronc.

Grâce à cette indication, la dernière en date de ces pirogues, repérée par une des membres de la Chavannée, a été identifiée le 19 décembre dernier et photographiée à temps par Allier Sauvage, avant de disparaître avec la montée des eaux. L'avenir dira bientôt si cette embarcation est retrouvée, après la longue période des hautes eaux qui caractérise le premier semestre 2012, et de quelle époque elle date, grâce à la datation au carbone 14 de l'échantillon heureusement prélevé à temps.

Celle que détient Allier Sauvage à son siège de Moulins, découverte en 2005 en aval de Villeneuve-sur-Allier, a été datée aux environs de l'an 800, ce qui la situe à l'époque de Charlemagne !

Elle fera l'objet d'une remise officielle en 2013 au Musée de la Batellerie du Veudre, créé et animé à la Chavannée, lors d'une démarche culturelle complète dont les détails et la période

exacte restent à définir. Pour Allier Sauvage, un des objectifs de l'évènement sera de contribuer à sensibiliser les habitants du val d'Allier à la richesse passée et actuelle de leur rivière, pour en favoriser la réappropriation respectueuse.

4. L'aboutissement des méthodes d'évaluation de la fréquentation de l'Allier :

Notre partenariat avec le GEOLAB de l'Université Blaise Pascal arrive à son terme pour ce qui est de la mise au point de méthodes d'évaluation de la fréquentation de l'Allier de plaine par les sports et loisirs de nature. Après l'expérimentation fructueuse en 2009 et 2010 d'une méthode générale basée sur le recensement des traces laissées en fin de saison estivale, présentée le 23 mai 2011 à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires du Conseil Général de l'Allier (CDESI), c'est la méthode plus spécifique d'évaluation de la fréquentation de la rivière par les canoës-kayaks qui est aujourd'hui aboutie, après deux campagnes expérimentales en 2010 et 2011.

La méthode mise au point pour dénombrer et caractériser les embarcations naviguant sur l'Allier de plaine, à partir de l'exploitation de deux stations automatiques de prise de vues, a ainsi été expérimentée sur deux saisons estivales consécutives : elle se révèle performante et facile à mettre en œuvre.

On peut en retirer des informations claires et incontestables pour ce qui est du dénombrement des bateaux et des pratiquants. Ces informations, croisées avec les données climatologiques et hydrologiques par exemple, renseignent précisément sur les facteurs de répartition de la fréquentation entre le printemps et l'automne. Ce type d'analyse pourra intéresser non seulement les gestionnaires de l'Allier, mais aussi les prestataires en leur permettant d'anticiper sur le marché et d'adapter leur offre.

L'application de cette méthode pourra aussi et surtout servir de base à une régulation de la fréquentation, en fonction des secteurs et des périodes où l'on devra éviter de laisser se développer le nombre de passages, en particulier de néophytes ou de groupes non encadrés, que ce soit en raison du risque (hautes eaux et fort courant, par exemple) ou pour des nécessités de préservation de la faune (nidification des migrateurs, par exemple).

Plusieurs types d'informations sont aussi recueillies: répartition typologique des embarcations, port du gilet de sauvetage, présence de bidons étanches et de matériel de bivouac (sous réserve d'améliorer la définition des photos). De même, la position du bateau sur la rivière et celle de ses passagers, si elles sont analysées par un opérateur compétent, caractérisent de façon majoritaire leur niveau de maîtrise de la navigation et par là-même le degré de risque encouru en cas de surprise (obstacle immergé, effet de courant violent, etc). Cela constitue donc une information précieuse pour une gestion plus sécurisée du développement de l'activité.

Le principe de l'enquête de terrain complémentaire auprès des pratiquants, testée en 2010 sur deux journées seulement, s'est révélé fournir une somme précieuse d'informations pouvant éclairer une future stratégie de développement durable de la fréquentation de l'Allier. Il est en particulier intéressant de constater que la qualité de l'environnement et la quiétude du milieu constituent à l'unanimité le facteur d'attractivité majeur, qui selon le souhait de la majorité des pratiquants rencontrés interdit tout développement de masse, au moins sur des secteurs déterminés.

Cofinancée par l'Etablissement Public Loire, la Région Auvergne et Allier Sauvage, la méthode ainsi mise au point fera l'objet d'un dernier test durant les mois de juillet et août 2012, destiné à affiner la méthode de tri automatique des photos pour réduire le temps nécessaire à leur exploitation. Elle fera ensuite l'objet d'une présentation auprès des acteurs concernés en fin d'année et peut-être d'un séminaire sur ces questions de fréquentation envisagé pour le printemps 2013.

Mais d'ors et déjà, les résultats obtenus à l'issue des campagnes d'observations réalisées vont pouvoir être utilisés pour alimenter de futurs débats sur la gestion de la fréquentation de l'Allier de plaine. Il suffit pour s'en convaincre de constater que plus de 860 passages de canoës-kayaks ont été décomptés au pont du Veudre au cours de l'été 2010, alors que les estimations avancées lors de précédentes discussions avec nos partenaires sur le sujet n'étaient que de 300 à 400 bateaux.

5. Vers la définition d'un label « rivières sauvages » :

Aux côtés notamment du W.W.F., de European Rivers Network, de S.O.S. Loire Vivante et de la Fédération des Conservatoires des Espaces Naturels, Allier Sauvage a soutenu la création du Fonds pour la conservation des Rivières Sauvages. Son objectif est d'établir une reconnaissance de la richesse particulière de rivières plus sauvages que les autres, au delà des seuls critères habituellement reconnus de qualité des eaux et de biodiversité, et de définir un label européen de « Rivière Sauvage ».

A la suite du colloque fondateur du 20 mai 2011 à Annecy, les rencontres du groupe de concertation, en particulier à Bellegarde-sur-Valserine à l'automne suivant, ont permis d'avancer sur l'élaboration d'une grille multi-critères visant à permettre d'apprécier ce caractère « sauvage » d'une rivière : liberté de divagation et faible anthropisation, richesse écologique et paysagère, fréquentation humaine respectueuse et contrôlée, gouvernance adaptée, etc.

Le sens de cette démarche entre ainsi clairement dans le cadre des objectifs d'Allier Sauvage (dont la dénomination, parfois sujette à suspicion à ses débuts, ne semble désormais plus poser de question aux partenaires de notre association !), qui vient de participer à la conférence de presse organisée à Paris le 27 mars 2012, en présence d'Isabelle Autissier, présidente du WWF France, et de Roberto Epplé, président d'ERN.

Mais si le caractère sauvage des petites rivières de montagne semble pouvoir être facilement appréhendé, la question plus complexe de grandes rivières telles que l'Allier devra faire l'objet d'une réflexion particulière et sera en principe abordée lors d'une prochaine rencontre envisagée à Vichy, à l'organisation de laquelle Allier Sauvage apportera sa contribution.

Rapport d'activités 2011 présenté lors de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2012

Le Président, Joël Herbach